



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 192-2020**
Séance du 25 février 2020

DELIBERATION

relative à la cession gratuite à la Commune des parcelles N° 7465, d'une surface de 10'300m² et N°s 7420, 7421 et 7422, d'une surface totale de 7'989m², sises dans le périmètre du PLQ 30'043 « Le Rolliet » aux Cherpines à Plan-les-Ouates

Considérant que les parcelles N° 7465 de la commune de Plan-les-Ouates, d'une surface de 10'300m² et N°s 7420, 7421 et 7422 d'une surface totale de 7'989m², font partie intégrante du périmètre du plan localisé de quartier (PLQ) N° 30'043 « Le Rolliet », adopté par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018 et entré en force,

attendu que la parcelle N° 7465, composée des anciennes parcelles N°s 10026A, 10027A, 10499A et 16234D, correspond au périmètre d'équipement public dévolu à la réalisation de la future école du Rolliet dudit PLQ,

attendu que les parcelles N°s 7420, 7421 et 7422, anciennement N° 7169, sont situées dans le périmètre d'équipement public dit de la « pièce D » dévolu à la réalisation d'équipements sportifs selon ledit PLQ,

attendu que ces parcelles, situées en zone de développement 3, sont cédées gratuitement puisque vides de droits à bâtir,

vu l'exposé des motifs EM 192-2020, de février 2020, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D'accepter la cession gratuite à la Commune de la parcelle N° 7465, anciennement 10026A, 10027A, 10499A et 16234D, vide de droits à bâtir, propriétés de SDCI Construction Investissements SA.
2. D'accepter la cession gratuite à la Commune, des parcelles Nos 7420, 7421 et 7422, anciennement N° 7169, vides de droits à bâtir, propriétés de PATP développement SA, Forum de Ventes et de Promotions Immobilières SA et de M. Paul Pillet.

3. De comptabiliser la valeur des parcelles mentionnées aux points 1 et 2 dans le compte des investissements puis de le porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates dans le patrimoine administratif.
4. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier et de la mensuration officielle afférents à ces opérations, vu le but d'utilité publique de celles-ci.
5. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature de l'ensemble des actes notariés nécessaires à la réalisation de cette opération.

SCA/PhZ – SF/PL - 25.02.2020 # 79'886



Commune de Plan-les-Ouates

EXPOSE DES MOTIFS N° 192-2020

▪ Message aux membres du Conseil municipal ▪

OBJET:

**Cession gratuite à la Commune des parcelles
N° 7465, d'une surface de 10'300m² et N^{os} 7420, 7421
et 7422, d'une surface totale de 7'898m², sises dans
le périmètre du PLQ 30'043
« Le Rolliet » aux Cherpines à Plan-les-Ouates**

Plan-les-Ouates – Février 2020

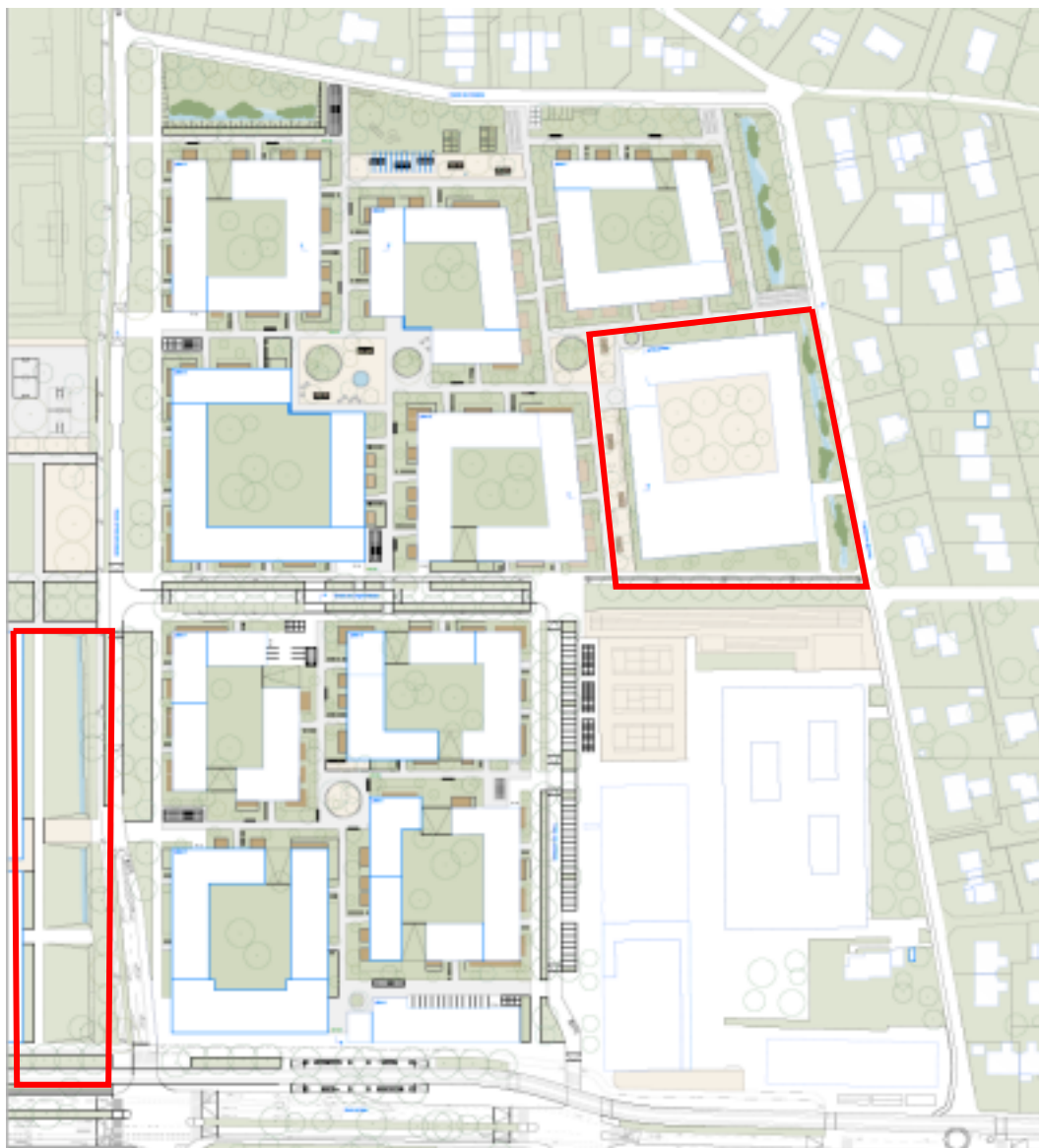
**Cession gratuite à la Commune des parcelles
N° 7465, d'une surface de 10'300m² et des parcelles
Nos 7420, 7421 et 7422 d'une surface totale de
7'898m², sises dans le périmètre du PLQ 30'043 « Le
Rolliet » aux Cherpines à Plan-les-Ouates**

EXPLICATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Préambule

Généralités et objectif du projet

Périmètre du PLQ « Le Rolliet » impacté par ce projet :



2. Explications techniques

Description du projet

Conformément au PLQ 30'043 « Le Rolliet », entré en force, il est prévu que la parcelle N° 7465, dévolue à la réalisation de l'école du Rolliet (équipement public) soit cédée gratuitement à la commune de Plan-les-Ouates, vide de droits à bâtir.

Il en va de même pour les parcelles N^{os} 7420, 7421 et 7422, situées dans la « Pièce D » et devant recevoir des équipements sportifs (équipements publics).



5. FONCIER

	Cession pour un équipement public		Cession au domaine public communal
	Servitude à usage public		Domaine public communal existant
	Servitude de passage public à pied et à vélo		Déaffectation du domaine public communal

Comme vous pouvez le constater sur le plan précédent et sa légende, les parcelles qui sont cédées à la Commune contiennent aussi du domaine public communal. Par conséquent, une seconde étape de mutation parcellaire sera nécessaire, une fois les contours précis des voies de circulations et des aménagements extérieurs des immeubles connus afin d'incorporer le foncier nécessaire au domaine public communal.

Pour l'instant, ces parcelles sont « simplement » cédées à la Commune et incorporées dans son patrimoine administratif comme le mentionne la délibération.

Mutations parcellaires :

Les parcelles cédées sont issues de deux mutations parcellaires distinctes qui sont :

- * TM 36-2019 pour les parcelles N^{os} 7420, 7421 et 7422.



Ces nouvelles parcelles N^{os} 7420, 7421 et 7422, d'une surface totale de 7'989m², sont issues de l'ancienne parcelle N^o 7169, elle-même issue des anciennes parcelles N^{os} 10'041 et 15'507, anciennement propriétés des consorts Pougner, qui avaient subi une mutation parcellaire pour former deux entités distinctes mais de taille égale, les parcelles N^{os} 7169 et 7170.

Pour mémoire, la parcelle N^o 7170 avait été acquise par la Commune suite au vote de la délibération D 115-2015, le 30 janvier 2015 et la parcelle N^o 7169 par Patrick Pillet.

L'acte d'acquisition prévoyait que cette parcelle N^o 7169 soit cédée gratuitement à la Commune, vide de droits à bâtir, une fois le PLQ "Le Rollet" en force.

- * TM 70-2019 pour la parcelle N^o 7465.

Extrait du plan du registre foncier



Bundesamt für
Landestopografie
Bundesamt für Landestopografie
Bundesamt für Landestopografie
Bundesamt für Landestopografie

Mutation: **70/2019**
Commune: **Plan-les-Ouates**
Plan: 42
Echelle: 1/1000

Coordonnées moyennes:
Y = 2487134.28
X = 1114997.51
www.cadastre.ch/legende



Cette nouvelle parcelle N° 7465, d'une surface de 10'300m², est composée des anciennes parcelles N^{os} 10026A, 10027A, 10499A et 16234D.

3. Procédure administrative

La mutation/division concernant la parcelle N° 7465, celle concernant les parcelles N^{os} 7420, 7421 et 7422 ayant été réalisées dans un acte à part antérieurement aux présentes, ainsi que la cession gratuite à la Commune des quatre parcelles susmentionnées, sont prévues dans un acte notarié global en cours de réalisation auprès de Me Bonnefous, notaire à Genève.

4. Calcul du montant du crédit d'engagement

Les frais d'acte relatifs à ces cessions étant contenus dans un acte global prenant en compte la mutation parcellaire complète de la pièce Eb du PLQ « Le Rolliet », ces derniers sont à charge des promoteurs de la pièce Eb, comme mentionné dans l'acte notarié.

En sus, ces cessions étant destinées à la réalisation d'équipements publics, la délibération demande l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

En ce qui concerne les frais relatifs à la mutation parcellaire pour la parcelle N° 7469, ces derniers sont pris en charge par la délibération D 158-2019 relative au crédit d'étude pour la réalisation du groupe scolaire du Rolliet.

5. Conclusion

Le Conseil administratif a prévu, avec votre accord et collaboration, de mettre en œuvre ce projet et vous recommande de voter la cession gratuite à la Commune de Plan-les-Ouates des parcelles N^{os} 7420, 7421, 7422 et 7465.

Le Conseil administratif

SCA/PhZ – février 2020 #79'886